

6 août 2004
Français
Original: espagnol

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Groupe de travail préparatoire
de la trente-deuxième session
10-28 janvier 2005

**Liste des sujets et questions pour l'examen
des rapports périodiques***

Paraguay

Après avoir examiné les troisième et quatrième rapports périodiques combinés et le cinquième rapport périodique du Paraguay (CEDAW/C/PAR/3-4, CEDAW/C/PAR/5 et Corr.1), le Groupe de travail préparatoire de la trente-deuxième session a établi la liste de sujets et de questions à examiner que l'on trouvera ci-après :

Constitution, lois et mécanismes nationaux

1. Veuillez décrire comment ont été préparés les troisième et quatrième rapports périodiques combinés et le cinquième rapport périodique, et indiquer en particulier qui y a participé et contribué, et si le rapport a été soumis au Parlement ou approuvé par le Conseil des ministres.
2. Dans le cinquième rapport, il y a un manque de concordance dans l'emploi des termes « équité entre les sexes » et « égalité ». Veuillez expliquer quel sens l'État partie donne à la différence entre ces termes, à supposer qu'il y en ait une, et comment ces termes sont appliqués. Il est aussi question à plusieurs reprises dans le rapport (par exemple à la page 13) de l'opposition entre « sexes » et « partis ». Veuillez donner des explications.
3. Veuillez faire savoir si la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme font partie de la législation nationale et, le cas échéant, peuvent être invoqués devant les tribunaux.

* Les références de page figurant dans le présent document renvoient au texte espagnol des troisième et quatrième rapports périodiques combinés et du cinquième rapport périodique.

Participation politique

4. Il est indiqué dans le cinquième rapport que le Secrétariat de la femme de la présidence de la République et la Defensoría del Pueblo ont proposé une réforme du Code électoral en vue d'assurer la participation des femmes aux organes collégiaux de la République, de faire passer de 20 % à 50 % le pourcentage des femmes devant figurer sur les listes des candidats/candidates et d'assurer l'accès des femmes aux charges administratives (p. 16). Qu'en est-il de cette proposition?

5. À la page 57 du cinquième rapport, il est indiqué que « la participation féminine aux postes de niveau secondaire a été importante, selon la Commission électorale centrale : dans les municipalités, les femmes ont obtenu 4,7 % des postes d'intendante, 17,7 % des postes de conseillère et 14 % des postes de conseillère départementale ». Il est indiqué aussi (p. 25 et 26) que la participation politique des femmes est déficiente et que les obstacles auxquels se heurte cette participation sont l'absence de volonté de donner aux femmes un rôle prépondérant, « le manque de confiance de la femme politique face à ses collègues masculins », les aspects socioculturels traditionnels, le manque d'appui du mouvement des femmes aux candidatures et l'insuffisance des ressources économiques. Quelles mesures concrètes est-il prévu de prendre pour écarter ces obstacles et, en particulier, pour appliquer les dispositions de la Convention, qui sont des obligations de l'État partie?

6. Aux pages 30 et 31 du cinquième rapport sont données des informations sur les réunions internationales et régionales auxquelles le Paraguay a été représenté par des femmes. Veuillez donner des informations sur la présence de femmes dans la délégation nationale à des réunions internationales et régionales qui n'étaient pas exclusivement consacrées aux femmes, ces trois dernières années, et préciser le rang et le niveau qu'elles occupaient.

Éducation et stéréotypes

7. Au sujet de l'article 5 de la Convention, le cinquième rapport donne des informations sur l'éducation familiale, mais n'aborde pas la question des stéréotypes, pas plus qu'il n'indique comment ils constituent une discrimination à l'encontre des femmes ni comment ils font obstacle à la réalisation pratique de l'égalité entre les hommes et les femmes. En même temps, il ressort clairement du rapport que les stéréotypes sont un barrage important sur la voie de l'égalité. On trouve, par exemple, des observations de ce genre à la page 18 (sur la culture traditionnelle reflétée dans la terminologie sexiste, la distribution non équitable des rôles dans le cercle familial, etc.), à la page 32 (sur les comportements culturels dans les écoles et les collèges), à la page 44 (sur le rôle exclusif de la femme dans l'éducation des enfants) et à la page 26 des troisième et quatrième rapports combinés (sur les marques de sexisme dans les processus de sélection du personnel). Quelles mesures et stratégies ont été projetées, adoptées ou appliquées par le Gouvernement pour faire changer les stéréotypes sociaux, en particulier dans les populations autochtones et les populations rurales?

8. Veuillez donner des statistiques sur le taux de scolarisation et le taux d'abandon scolaire par niveaux d'enseignement, en pourcentages et en chiffres absolus, ventilées par régions et zones urbaine et rurale, y compris des données sur le niveau d'analphabétisme et de scolarisation des femmes autochtones et des femmes des zones rurales ainsi que des informations sur les mesures prises pour

faire reculer l'analphabétisme. Veuillez indiquer en outre quels ont été les premiers résultats du Programme national d'éducation bilingue et quelle en a été la portée.

9. Existe-t-il des plans pour combler les lacunes actuelles des programmes d'enseignement et faire en sorte que le principe de l'égalité des hommes et des femmes soit intégré dans les programmes scolaires et dans la formation des enseignants? Existe-t-il des plans pour que l'enseignement de l'égalité entre les hommes et les femmes et des droits fondamentaux des femmes figure dans les programmes scolaires et en fassent partie intégrante?

10. Dans le cinquième rapport, il est indiqué que des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les élèves enceintes et/ou les enseignantes mères célibataires, lesquelles « étaient encore, il y a cinq ans, expulsées brutalement » (p. 22). Veuillez indiquer comment ce progrès a pu être réalisé et si le droit qu'ont les élèves enceintes de demeurer dans l'établissement, qu'il soit public ou privé, est respecté dans l'ensemble du pays.

Emploi et pauvreté

11. À la page 22 du cinquième rapport, il est indiqué que 40 % de la population vit dans un état d'extrême pauvreté, alors que le pourcentage indiqué à la page 46 n'est que de 15,5 %. Veuillez expliquer cette différence et indiquer quelles mesures seront prises pour assurer qu'il sera tenu compte du principe de l'égalité des hommes et des femmes dans les mesures visant à lutter contre la pauvreté qui sont élaborées par l'Equipe consultative des politiques sociales.

12. Dans le cinquième rapport, il est indiqué que, bien que des mesures aient été prises pour assurer l'égalité de rémunération (par exemple, la ratification en 2001 de la Convention 100 de l'Organisation internationale du Travail sur l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale), des différences persistent. Veuillez indiquer quels sont les facteurs qui font obstacle à l'application effective des règles adoptées et quelles mesures il est prévu de prendre à cet égard.

13. Quels ont été les progrès réalisés pour éliminer les pratiques discriminatoires découlant du Code du travail, telle que la non-reconnaissance du droit à la maternité pour les femmes qui occupent des fonctions électives, la non-reconnaissance du droit aux prestations à temps plein d'aide et de retraite aux enseignantes du secteur privé et aux travailleuses indépendantes, et le fait que les femmes au foyer n'ont pas accès au régime de retraite de la sécurité sociale? Veuillez également expliquer les raisons pour lesquelles les entreprises privées continuent d'exiger un contrôle de grossesse pour la sélection de leurs employés.

14. Les rapports ne donnent pas les informations comparatives que le Comité avait demandées à la suite de l'examen du rapport précédent du Paraguay sur le pourcentage d'hommes et de femmes par secteur, leur niveau salarial et les tendances dans le secteur de l'emploi. Veuillez fournir ces informations si elles sont disponibles.

15. Dans le cinquième rapport (p. 35), il est indiqué que la participation au marché du travail du groupe des 12 ans et plus est d'environ 51 %. Veuillez indiquer si cela veut dire que le travail des enfants est autorisé et, si tel est le cas, quel est le pourcentage de garçons et de filles qui travaillent.

Santé

16. Quelles mesures préventives concrètes est-il prévu de prendre pour lutter contre les principales causes de mortalité féminine et dans quelle mesure les femmes des zones rurales qui ne parlent que le guaraní, les migrantes et les femmes appartenant aux groupes les plus vulnérables (troisième âge, handicapées, etc.) ont-elles accès aux services de santé et aux soins médicaux?

17. Y a-t-il eu des progrès en ce qui concerne l'application du Plan national de santé en matière de procréation 1997-2001? Veuillez indiquer aussi si le nouveau plan en la matière pour la période comprise entre 2003 et 2008 a été approuvé et si des programmes d'information et d'éducation sexuelle, comprenant notamment la planification de la famille et l'usage des contraceptifs, ont été prévus, en particulier dans les zones rurales et auprès de la population autochtone ainsi qu'auprès des adolescents.

18. Dans les suggestions et recommandations formulées dans le rapport sur les travaux de sa quinzième session, à laquelle il avait examiné les premier et deuxième rapports du Paraguay (voir A/51/38), le Comité avait demandé à l'État partie de prendre de toute urgence des mesures pour remédier au niveau élevé de mortalité maternelle et d'avortements clandestins. Dans son cinquième rapport, l'État partie confirme que l'avortement est l'une des principales causes de décès des femmes. Quelles mesures le Gouvernement se propose-t-il d'adopter d'urgence à cet égard?

19. Veuillez fournir des données détaillées sur l'incidence du sida chez les femmes autochtones et les femmes des zones rurales. Quelles mesures sont prévues pour prévenir et combattre le sida chez ces populations?

Femmes rurales

20. Lorsqu'il a examiné les premier et deuxième rapports du Paraguay, le Comité a recommandé à l'État partie de redoubler d'efforts pour garantir l'égalité en matière de répartition des terres et d'accès à la propriété (ibid.). Quelles mesures ont été prises pour appliquer la loi 1863/02 établissant le régime agraire, qui prévoit l'accès des femmes à la propriété de la terre en garantissant leurs droits au moyen d'un titre de propriété?

21. Dans le cinquième rapport, il est indiqué qu'environ 25 % de femmes sont chefs de ménage et, selon le recensement de 2002, ce pourcentage est plus élevé dans les zones rurales. Veuillez indiquer s'il existe des programmes visant à aider ce groupe de femmes, qui sont plus que d'autres exposées à l'extrême pauvreté.

Trafic des personnes et exploitation de la prostitution

22. Dans le cinquième rapport, il est fait référence à l'article 54 de la Constitution nationale et à l'article 139 de la loi 1160 (Code pénal) au sujet de l'exploitation de la prostitution et de la traite des personnes. Il n'y est toutefois pas donné d'informations sur le nombre de femmes ayant fait l'objet de trafic, le nombre de trafiquants arrêtés, poursuivis et condamnés, ni de femmes qui, ayant été victimes de la traite des femmes, sont revenues dans leur pays d'origine pour se réintégrer. Veuillez donner des informations à ce sujet.

23. Veuillez indiquer quels résultats ont donné les mesures prises par les pays du MERCOSUR plus le Chili et la Bolivie pour lutter contre le trafic et l'exploitation des femmes et des enfants et le tourisme sexuel.

24. Parmi les principaux motifs de préoccupation indiqués dans le rapport sur les travaux de sa quinzième session, à laquelle il a examiné les premier et deuxième rapports du Paraguay, le Comité a indiqué en particulier les « lacunes d'ordre juridique et administratif qui existaient en matière d'adoption, lesquelles contribuaient à entretenir en permanence un trafic international non souhaitable d'enfants des deux sexes » (A/51/38, par. 125). Veuillez indiquer quelles mesures ont été prises pour combler ces lacunes afin de prévenir et d'éliminer le trafic des enfants.

Violences dont sont victimes les femmes

25. Veuillez indiquer s'il existe des peines, autres que les peines pécuniaires (amendes) (voir par. 10 des troisième et quatrième rapports) dont est passible l'agresseur conformément à l'article 229 de la loi 1600 contre la violence domestique et si la loi a été invoquée devant les tribunaux nationaux et, le cas échéant, veuillez indiquer le nombre et le type d'affaires dont les tribunaux ont été saisis et les peines qu'ils ont imposées.

26. Compte tenu du fait que les organisations non gouvernementales critiquent la loi 1600 au motif qu'elle ne vise que la violence physique à l'exclusion des autres formes de violence définies dans la Convention de Belem do Pará, qu'elle prévoit que les violences doivent se produire « régulièrement » et que l'auteur des violences est laissé en liberté, ce qui expose les victimes à un risque élevé d'éventuelles représailles de sa part (ibid.), veuillez indiquer quelles mesures il est prévu d'adopter pour répondre à ces critiques.

27. Veuillez spécifier quelles sanctions prévoit le Code pénal (loi 1160/97) pour les infractions d'ordre sexuel énumérées dans le cinquième rapport (p. 12) et indiquer les raisons pour lesquelles les peines dont sont punis les crimes d'ordre sexuel sont diminuées lorsqu'il existe une relation entre la victime et l'agresseur.

28. Dans le cinquième rapport (p. 7), il est fait référence à un communiqué publié en mars 2004 par les femmes des départements de Caaguazú, San Pedro et Caazapá et le Secrétariat de la femme de la Federación Nacional Campesina, dénonçant les « mauvais traitements, tortures et violences incontrôlées » infligés aux paysans, et plus particulièrement aux femmes, de ces départements. Quelles mesures ont été prises pour éliminer la violence dont sont victimes les paysans, en particulier dans les cas susmentionnés?

29. Veuillez indiquer quelles mesures ont été prises ou quelles mesures il est prévu de prendre pour garantir le respect des droits fondamentaux de la femme et des adolescentes détenues, considérant les divers types de violence (peines disciplinaires inhumaines, violences sexuelles et viols, absence de soins médicaux, fourniture de médicaments – surtout de tranquillisants – sans ordonnance, trafic de drogues, détention provisoire de longue durée, etc.) et la discrimination dont sont victimes les femmes et les adolescentes à la prison Buen Pastor, qui sont décrits dans le chapitre VIII, relatif aux droits de la femme, du troisième rapport sur les droits de l'homme de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Égalité devant la loi et égalité de droits dans la famille

30. Dans les troisième et quatrième rapports combinés, il est donné des informations sur l'application des dispositions des articles 15 et 16 de la Convention relatifs à l'égalité devant la loi et à l'égalité de droits dans la famille. Il n'est pas donné de renseignements sur ces articles dans le cinquième rapport périodique. Conformément aux directives relatives à la forme et au contenu des rapports que les États parties doivent présenter au Comité, s'il n'y a pas eu de faits nouveaux concernant un article quelconque, il y a lieu de l'indiquer. Veuillez donc indiquer s'il n'y a pas eu de faits nouveaux concernant l'application des articles 15 et 16 depuis l'élaboration des troisième et quatrième rapports combinés.
